



**MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES**

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Présents : 34

Séance du lundi 18 mai 2009

Le dix huit mai deux mille neuf à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Jean-Sébastien VIALATTE, Député- Maire et de Mr JOSEPH MULE, 1er Adjoint..

Etaient Présents : M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Joseph MULE, Mme Marion NICOLAY, M. Alain CAILLET, Mme Dominique DUCASSE, M. Thierry MAS SAINT GUIRAL, Mme Dominique ANTONINI, M. Antonin BODINO, M. Yves DRAVETON, Mme Geneviève BRIFFAZ, Docteur Marc ORTHLIEB, M. Joël TONELLI, M. Alain CLEMENT, Mme Danièle CAYOL, Mme Christiane GIORDANO, Docteur Xavier VIOLET, Mme Viviane THIRY, Mme Martine ROUSSEL, M. Hervé FABRE, M. André MERCHEYER, Mme Claudine BURGOT, Mme Sylvie MAHIEU, Mme Jocelyne CAPRILE, Mme Carol XUEREB, Docteur Guy MARGUERITTE, M. Thierry CASANOVA, Mme Béatrice LEMOINE, M. Gérard NAVARRO, M. Jean-Jacques HERISSON, Mme Christine POITIER, M. Erik TAMBURI, M. Philippe GUINET, Mme Josiane TOGNETTI, M. Pierre BARDES

Arrivés en cours de séance :

Dr VIOLET à 18 H 04

Me COMANI à 18 H 15

MME ROSTAGNO à 18 H 20

Me VIDAL à 18 h 50

Départs en cours de séance :

Mme TOGNETTI à 20 H 55 a donné procuration à M. GUINET

Procurations : Mme Agnès ROSTAGNO à M. Yves DRAVETON jusqu'à 18 H 20, Mme Odile SAYOU à Mme Dominique ANTONINI, Maître Jérémy VIDAL à Mme Béatrice LEMOINE jusqu'à 18 H 50

Absents : Mme Céline BOMBELLI

Secrétaire de Séance : MME LEMOINE

Clôture de la Séance : 22h04

AFFAIRE RETIREE EN COURS DE SEANCE N° 11 DE L'ORDRE DU JOUR
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CREATION D'UNE STELE AU 54 EME
REGIMENT D'ARTILLERIE D'HYERES

AFFAIRE N° 1

DELIBERATION N° 12468

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 30.03.09

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

ARRIVEE DE DR VIOLET A 18H04

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

SEPT ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI – M. GUINET – MME TOGNETTI – M. BARDES

DECIDE

D'APPROUVER Le compte rendu de la séance précédente en date du 30.03.09

AFFAIRE N° 2

DELIBERATION N° 12469

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 31.03.08, DU 14.04.08 ET DU 30.03.09 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 30.03.09

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE De la présentation de ce compte-rendu

AFFAIRE N° 3

DELIBERATION N° 12470

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 30 MARS 2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

ARRIVEE DE Me COMANI A 18 H 15

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la présentation de ce compte rendu

.....

AFFAIRE N° 4

DELIBERATION N° 12471

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

ARRIVEE MME ROSTAGNO A 18 H 20 (Avait donné procuration à M. DRAVETON)

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

HUIT CONTRE : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI - M. GUINET – MME TOGNETTI - Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

DE PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre d'un montant inférieur à 1.000.000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

D'ABROGER la délibération n°12015 du 14.04.08 portant avenant n°1

D'AUTORISER que toutes les décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire pourront être signées par un Adjoint ou un Conseiller Municipal agissant par délégation de M. le Maire dans les conditions fixées par l'Article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AFFAIRE N° 5

DELIBERATION N° 12472

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A LA MAJORITE DES VOIX

HUIT CONTRE : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER- M. TAMBURI – M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

DE MODIFIER le CHAPITRE V – COMPTES RENDUS DES DEBATS ET DECISIONS de ce règlement intérieur comme suit :

A- Procès-verbal :

Conformément à l'Article L 2121.25 et R 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal de la séance sera affiché dans les huit jours à la porte de la Mairie.

Il sera diffusé pour approbation à la séance suivante.

DE DIRE Que les autres articles restent inchangés.

AFFAIRE N° 6

DELIBERATION N° 12473

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A LA REFORME DE MATERIELS INFORMATIQUES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : M. NAVARRO – M. TAMBURI

MME POITIER N'A PAS VOTE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire de SIX-FOURS les PLAGES à réformer ce matériel informatique.

AFFAIRE N° 7

DELIBERATION N° 12474

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

AVENANT A LA DELIBERATION RELATIVE AUX TARIFS DE LOCATIONS DE SALLES.

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE

DECIDE

DE PRECISER Que la mise à disposition de :

- LA SALLE MAISON DU PATRIMOINE
- LA GRANDE SALLE MALRAUX
- LA SALLE SCARANTINO DE LA HALLE DU VERGER

Au titre des élections Européennes 2009, aux différents mouvements politiques se fera pendant les périodes de campagnes électorales telles que définies par la réglementation.

DE DIRE

Que celle-ci s'effectuera à titre gratuit, une fois par candidat, en fonction du planning d'occupation de ces sites.

AFFAIRE N° 8

DELIBERATION N° 12475

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

TARIFICATION LOCATIONS ROCHES BRUNES ET GUILLEMARD

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

DE DIRE

Qu'un tarif sera applicable à compter du 1^{er} Septembre 2009 pour la mise à disposition et l'utilisation de la salle des Roches Brunnes et du terrain de Guillemard conformément au détail ci-dessous :

Associations Six-fournaises :

Roches Brunnes 200,00 Euros/Jour

Guillemard 100 Euros/Jours

Associations Non Six-fournaises :

Roches Brunnes 500 Euros/Jour

Guillemard 300,00 Euros/Jour

AFFAIRE N° 9

DELIBERATION N° 12476

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - BOITE AUX LETTRES NOUVELLE GENERATION

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE CREER

Un tarif d'occupation du Domaine Public pour les boîtes aux lettres nouvelle génération à grande capacité.

DE FIXER

Ce tarif à 60 euros par an et par unité à compter du 01.06.09

AFFAIRE N° 10

DELIBERATION N° 12477

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

CULTURE, TOURISME

ARRIVEE DE Me VIDAL A 18 H 50 (Avait donné procuration à Mme LEMOINE)

Présents dans l'auditoire mais ne participent pas au vote : MME NICOLAY – MME SAYOU – MME THIRY – M. FABRE – M. MERCHEYER – Mme LEMOINE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES SIX ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'ATTRIBUER

Les subventions aux associations locales pour l'année 2009 telles que détaillées ci-dessous pour un montant global de 375.241 euros

RAISON SOCIALE	MONTANT
"Atout Age" Club de la baies des Lônes	900,00
ACPG/anciens combattants victimes de guerre	600,00
ADAPEI du var	500,00

ADIL agence départementale p/l'information s/le logement	1 830,00
Afflux	1 000,00
Amicale des donateurs de sang	1 300,00
Assoc. Des Combattants Volontaires SF-Ollioul-Sanary	200,00
Assoc. p/l'animation & fêtes du quartier des Playes	15 000,00
Associat° sportive & culturelle de la police sanaryenne	2 000,00
Association philatélique Baies du soleil	500,00
Athlétisme de six fours	2 800,00
Aviron club de six fours	900,00
Azimuth provence	300,00
Banque alimentaire du var	5 000,00
Boule de la Calade	100,00
Boule joyeuse des îles (la)	1 500,00
Canoë kayak 83	500,00
CDAD Conseil dép.de l'accès au droit du Var	1 000,00
Centre culturel SICIE LOU RAIIOULET	1 500,00
Cercle de l'amitié	200,00
Chasse lièvre	2 000,00
Clique du réveil Six-Fournais	3 000,00
Club de gymnastique artistique Six-Fournais	5 000,00
Club Phot'azur	900,00
Comité départ. Du concours résistance & déportation	200,00
Comité des fêtes de Pépiole	3 000,00
Comité des fêtes de six fours	55 000,00
Cyclo club six-fournais	500,00
Destination planète livre	4 400,00
Entre Bouasque e Bronde	500,00
Femmes de pêcheurs en méditerranée	1 000,00
FNACA	600,00
Foyer du 3ème âge chante soleil	1 500,00
Foyer socio-éducatif du collège Reynier	1 200,00
Handi Flying de l'Aéro club du var	500,00
Jeunes sapeurs pompiers de six fours	1 100,00
La seyne var handball	5 700,00
Les amis du jumelage	6 000,00
Les chantiers du cinéma	4 000,00
Les médaillés militaires 1821ème section	350,00
Lou capian les pointus en bois du Brusc	1 000,00
Lumières du Sud	700,00
MIAJ mission intercommunale action jeunes	23 261,00
Office des clubs sportifs de six fours	3 200,00
Prévention routière	900,00
Prud'homie des pêcheurs du Brusc	3 000,00
Pupilles de l'enseignement public du var - PEP 83	300,00
Restaurant du cœur du var	3 000,00
Roller Provence méditerranée	3 600,00
Rugby club du pays six fournais RCPSF	30 000,00
Rugby club Ouest Var RCSF	57 000,00
Saint-pierre du Brusc	500,00
Sekolin Ny Masoandro	1 500,00
Six fours basket club	16 000,00
Six fours échecs	1 500,00
Six fours le Brusc Footbal Club	60 000,00

Six fours VA'A	300,00
Six Fours vous accueille	600,00
Ski club de Six-Fours	1 200,00
Société d'escrime de six fours	2 600,00
Société philharmonique la Six-Fournaise	4 500,00
Société protectrice des animaux	2 000,00
Souvenir français de six fours	600,00
Tennis club municipal	800,00
Tennis de table de Six-Fours	1 000,00
Triathlon Six fours	1 300,00
Union nationale des combattants section Sanary/Six-Fours	300,00
Union nationale des parachutistes	500,00
Yacht club de six fours	20 000,00
Total	375 241,00

DE DIRE

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Ville.

AFFAIRE N° 11

DELIBERATION N° 12478

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTION 2009 - COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS BRUSCAINES (CLAB)

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

CULTURE, TOURISME

M. MERCHEYER présent dans l'auditoire ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ARRETER

Ainsi qu'il suit l'attribution de la subvention suivante :

COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS

BRUSCAINES(CLAB)

6 000 Euros

DE DIRE

Que le crédit correspondant est à valoir sur l'exercice 2009

AFFAIRE N° 12

DELIBERATION N° 12479

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - CLUB SPORTIF MUNICIPAL TENNIS DE LA COUDOULIERE ET DE CARREDON

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

DEUX ABSTENTIONS : M. MERCHEYER – MME TOGNETTI

DECIDE

D'ARRETER

Ainsi qu'il suit l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes

- Club Sportif Municipal Tennis de la Coudoulière 1 500 Euros

- Club Sportif Municipal Tennis de Carredon 1 500 Euros

DE DIRE

Que les crédits correspondants sont à valoir sur l'exercice 2009

AFFAIRE N° 13

DELIBERATION N° 12480

RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

SUBVENTION POUR L'ECOLE MATERNELLE DES PLAYES - SORTIES FIN D'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES
SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 000,00 euros (MILLE EUROS) à la coopérative de l'école maternelle des PLAYES pour les sorties de fin d'année scolaire 2008/2009.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 14

DELIBERATION N° 12481

RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

SUBVENTION ECOLE MATERNELLE DU BELVEDERE-SORTIE FIN D'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

M. HERISSON – MME POITIER N'ONT PAS VOTE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser une subvention de 300 euros (TROIS CENTS EUROS) à la coopérative de l'école maternelle du Belvédère pour la sortie de fin d'année scolaire 2008/2009.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 15

DELIBERATION N° 12482

RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

SUBVENTION POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE LA COUDOULIERE-PROJET 'EQUITATION' DES CLASSES DE CP'

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

Me COMANI N'A PAS VOTE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser une subvention de 3 000 euros (TROIS MILLE EUROS) à la coopérative de l'école élémentaire de la Coudoulière pour financer un projet « équitation » des classes de CP.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 16

DELIBERATION N° 12483

RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR CLASSE DE NEIGE A SAINT-JEAN DES CROS ORGANISE PAR L'ODEL VAR - CLASSE DE MME LAISNE CHRISTINE (CARREDON) - ANNEE 2008/2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

MME ROSTAGNO présente dans l'auditoire ne prend pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

MME TOGNETTI N'A PAS VOTE

DECIDE

DE PARTICIPER Au financement d'un séjour classe de neige organisé par l'ODEL VAR, à raison de 213 euros par élève, soit la somme de 4 047,00 euros (QUATRE MILLE QUARANTE SEPT EUROS) pour les 19 élèves de la classe de Mme LAISNE Christine, enseignante à l'école des Lônes.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 17

DELIBERATION N° 12484

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE 2009 - 2011 'COLLECTIVITES LAUREATES AGIR POUR L'ENERGIE' ENTRE LA VILLE de SIX-FOURS-LES-PLAGES, LE CONSEIL REGIONAL PACA ET L'ADEME

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES QUATRE ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI

DECIDE

D'AUTORISER Le Député- Maire à signer la convention triennale avec la Région PACA et l'ADEME.

D'APPROUVER le plan d'actions

DE SOLLICITER une subvention au titre du FREE (Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie) pour la mission du facilitateur estimée à 9 jours

AFFAIRE N° 18

DELIBERATION N° 12485

RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Var une subvention la plus élevée possible et à signer toute pièce afférente à cette affaire

AFFAIRE N° 19

DELIBERATION N° 12486

RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE FONCTIONNEMENT 2009 DU POLE ART PLASTIQUE, MAISON DU CYGNE - CENTRE D'ART

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE

M. NAVARRO N'A PAS VOTE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention la plus élevée possible et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

AFFAIRE N° 20

DELIBERATION N° 12487

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET SUR LES ECONOMIES D'EAU 'ECONOMISONS L'EAU A LA SOURCE'

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPRIÉTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRANT À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Député Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projets régional "Economisons l'eau à la source" et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

AFFAIRE N° 21

DELIBERATION N° 12488

RAPPORTEUR : M. Thierry MAS SAINT GUIRAL

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'ANNEE 2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS DEUX ABSTENTIONS : Me COMANI – M. BARDES

DÉCIDE

D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-après

Action	Coût global	Financements prévisionnels				
		Conseil Régional	Conseil Général	FIPD	Ville	Prestations en nature
Prévention conduites à risques	12530 €	1386 €	1386 €	2772 €	1386 €	5600 €
Aide au permis de conduire	35200 €	13200 €	---	1300€	8800 €	---
Formation du personnel	23350 €	5340 €	---	5340 €	670 €	10000 €

D'AUTORISER Monsieur le Député Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention de fonctionnement de 19 926 euros concernant les actions mentionnées ci-dessus pour l'année 2009.

AFFAIRE N° 22

DELIBERATION N° 12489

RAPPORTEUR : M. Thierry MAS SAINT GUIRAL

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR L'ANNEE 2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS DEUX ABSTENTIONS : Me COMANI – M. BARDES

DÉCIDE

D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-après

Action	Coût global	Financements prévisionnels				
		Conseil Régional	Conseil Général	FIPD	Ville	Prestations en nature
Prévention conduites à risques	12 530€	1386 €	1386 €	2772 €	1386 €	5600 €

D'AUTORISER Monsieur le Député Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention de fonctionnement de 1386 euros concernant les actions mentionnées ci-dessus pour l'année 2009.

AFFAIRE N° 23

DELIBERATION N° 12490

RAPPORTEUR : Docteur Marc ORTHLIEB

ACTIONS JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR - ANNEE 2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRANT À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention de fonctionnement la plus large possible concernant les actions mentionnées ci-dessus, pour l'année 2009

AFFAIRE N° 24

DELIBERATION N° 12491

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR ANNEE 2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Une subvention la plus large possible pour l'année 2009 auprès du Conseil Général du Var dans le cadre du Contrat Educatif Local.

AFFAIRE N° 25

DELIBERATION N° 12492

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DU VAR - ANNEE 2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention la plus large possible pour l'année 2009 auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Var concernant chacune des actions ciblées.

AFFAIRE N° 26

DELIBERATION N° 12493

RAPPORTEUR : Docteur Marc ORTHLIEB

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MSA POUR LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention « Prestation de Service Unique » avec la Mutualité Sociale Agricole pour les structures municipales de la petite enfance.

AFFAIRE N° 27

DELIBERATION N° 12494

RAPPORTEUR : Docteur Marc ORTHLIEB

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA HALTE-GARDERIE MUNICIPALE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement de la Halte-Garderie municipale tels qu'indiqués ci-dessous :

1/ le règlement de fonctionnement de la halte-garderie de la manière suivante :

-Faire figurer le décret 2007-230 du 20 février 2007 dans le premier paragraphe.

-Dans tout le document remplacer « règlement intérieur » par « règlement de fonctionnement »,

-Rectifier la partie relative aux vaccinations. Si le DTPolio est obligatoire, la vaccination BCG est toujours conseillée mais non obligatoire,

-Mentionner les modalités du concours des professionnels des domaines psychologique, social, sanitaire, éducatif et culturel (article R 2324-38),

-Compléter les missions et les modalités d'intervention du médecin référent, notamment en ce qui concerne l'admission des enfants (article R 2324-39),

-Noter les modalités de délivrance des soins spécifiques,
Rajouter les termes de l'article R 2324-44-1 qui précisent notamment que le Président du Conseil Général (service de protection maternelle infantile) est prévenu de tout décès ou tout accident ayant entraîné une hospitalisation survenu à un enfant confié.
2/ le projet d'établissement de la halte-garderie de la manière suivante :
Préciser les modalités des relations avec les organismes extérieurs (PMI, CAF, DDASS, services médicaux ...).

AFFAIRE N° 28

DELIBERATION N° 12495

RAPPORTEUR : Docteur Marc ORTHLIEB

SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES DE LA FETE DE LA JEUNESSE 2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE Que la commune prendra en charge les frais concernant le matériel nécessaire à l'activité de l'Association « Callipeintre ». Le coût n'excédera pas la somme de 100€ (cent euros), et sera réglé en liquide par le biais de la régie d'avance d'A.J.I.R. au vu d'une facture.

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer les conventions avec différents les Partenaires cités ci-dessus, et à signer la fiche d'engagement auprès de la MSR 83 dans le cadre de la Fête de la Jeunesse 2009. Que les dits Partenaires interviendront à titre gratuit.

AFFAIRE N° 29

DELIBERATION N° 12496

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

ACCEPTATION PAR LA COMMUNE D'UNE DONATION D'UNE PROPRIETE SISE 239 IMPASSE PICHON DENOMMEE "LE MAS D'ORANE" CADASTREE SECTION DE N° 270 ET 274, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES DE MADAME HEQUET HENRIETTE MARIE

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRIETE
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCEPTER La donation de Madame Henriette, Marie MOINIER Vve HEQUET concernant un bien immobilier sis 239 impasse Pichon, « Le Mas d'Oriane » cadastré section DE n° 270 et 274 d'une superficie globale de 2346 m²
la condition particulière fixée par la donatrice à savoir, que cette donation est faite en faveur des personnes âgées et seules

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de donation et tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N° 30

DELIBERATION N° 12497

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

VENTE DE LA PROPRIETE COMMUNALE (ANCIEN COMMISSARIAT DE POLICE) à l' AGENCE D' ARCHITECTURE DIDIER GARCIA - AMENAGEMENT DE SON PROJET DE CONSTRUCTION

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX
ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
M. TAMBURI N'A PAS VOTE

DECIDE

D'AUTORISER l'aménagement du projet initial de l'Agence d'Architecture Didier Garcia sur la propriété communale qu'il doit acquérir rue République.

DE MODIFIER en conséquence les termes de la délibération du Conseil Municipal n° 12099 du 2 juin 2008 dont les fondements ne sont cependant pas remis en cause.

AFFAIRE N° 31

DELIBERATION N° 12498

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CHALET EN BOIS EQUIPE DE SANITAIRES SQUARE MARCEL Pagnol-AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE.

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE

DECIDE

DE DONNER

AUTORISATION A Monsieur le Maire pour signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour la réalisation du projet d'installation d'un chalet en bois dans le SQUARE MARCEL Pagnol ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N° 32

DELIBERATION N° 12499

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL DU VAR AUX INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE CONTRAT DE TERRITOIRE - ANNEE 2009

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

URBANISME, TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES UNE ABSTENTION : M. GUINET

DECIDE

DE SOLLICITER du Conseil Général du Var, une participation financière aux opérations d'investissement.

D'HABILITER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des objectifs susvisés.

AFFAIRE N° 33

DELIBERATION N° 12500

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°12421 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2009 RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR MAJOR ROBINSON

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES DEUX ABSTENTIONS : M.GUINET – MME TOGNETTI

DECIDE

D'ACCEPTER De compléter la délibération N°12421 du Conseil Municipal du 19 février 2009 conformément à la demande du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

DE DIRE Que la demande de subvention pour les travaux divers d'intérêt local concernant l'aménagement du carrefour Major Robinson est faite auprès de l'Etat au titre du programme 122 action 01.

DE PRECISER Que le plan de financement envisagé est le suivant :

Etat (au titre du programme 122 action 01)	: 200 000,00 €
Conseil Général du Var	: 132 250,00 €
Commune	: 234 115,80 €

AFFAIRE N° 34

DELIBERATION N° 12501

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

DEMANDE DE REALISATION PAR LE C.A.U.E. D'UNE ETUDE D'URBANISME SUR UN SECTEUR DU CENTRE-VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

SORTIE MME THIRY A 19H51 RETOUR A 19H53

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES
DEUX ABSTENTIONS : Me COMANI – M. BARDES**

DECIDE

D'APPROUVER La présente convention établie entre la Commune et le C.A.U.E portant sur la réflexion d'urbanisme sur un secteur du centre-ville et sur l'attribution d'une subvention s'élevant à 4.000 Euros

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence

DE DIRE Que les crédits nécessaires au financement de cette participation sont prévus au budget principal de la ville.

AFFAIRE N° 35

DELIBERATION N° 12502

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME
COUVRANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

M. VIALATTE a demandé si tout le monde avait bien reçu la note de synthèse de 8 pages, tous les membres présents ont acquiescé.

SORTIE DR ORTHLIEB 20 H 02 – RETOUR 20 H 06

SORTIE MME XUERE B 20 H 16 – RETOUR 20 H 18

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A LA MAJORITE DES VOIX

UN CONTRE : M. NAVARRO

SEPT ABSTENTIONS : M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI – M. GUINET – MME TOGNETTI

Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

DE PRESCRIRE la révision du plan d'occupation des sols approuvé par la délibération n°7036 du Conseil Municipal en date du 26 juin 1996, mis en révision le même jour et mis à jour le 18 octobre 1996 et le 21 novembre 2000 et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme couvrant l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants.

DE RETENIR les objectifs poursuivis ci-dessus développés en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

D'ARRETER les modalités de la concertation telle que définie par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme suivantes : organisation de réunions de concertation en fonction des étapes d'avancement du projet mise à disposition du public d'un dossier d'études accompagné d'un registre. Cette mise à disposition sera opérée en Mairie.

Les dates, heures et lieux de ces différentes manifestations seront précisés dans la presse locale et par affichage en mairie.

DE CHARGER les services techniques municipaux et plus particulièrement le service urbanisme de la conduite de la procédure de révision du Pplan d'Occupation des Sols / élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme couvrant l'ensemble du territoire communal.

DE CONFIER à un bureau d'études spécialisé la mission de prestations intellectuelles pour la révision du Plan d'Occupation des Sols / élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme couvrant l'ensemble du territoire communal.

DE DIRE que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du Plan d'Occupation des Sols / élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme couvrant l'ensemble du territoire communal sont inscrits au budget primitif 2009 en section d'investissement conformément aux dispositions de l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme.

DE DIRE que la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques mentionnées à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme.

DE SOLLICITER de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la Commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études liés à la révision du Plan d'Occupation des Sols / élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme couvrant l'ensemble du territoire communal.

AFFAIRE N° 36

DELIBERATION N° 12503

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

AMENAGEMENT DE VOIRIE RUES JACQUES BREL, EDITH PIAF, SEVERIN SAURIN ET FERNAND BONIFAY- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET - MME TOGNETTI - Me COMANI - M. BARDES

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter l'attribution d'un fonds de concours de 313 505,00€ auprès de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée pour financer les travaux d'aménagement de voirie des rues Jacques Brel, Edith Piaf, Séverin Saurin (sur le tronçon compris entre la rue Jacques Brel et la rue République) et Fernand Bonifay.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente.

AFFAIRE N° 37

DELIBERATION N° 12504

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

AVENANT N°1 AU MARCHE D'AMENAGEMENT RUE DE LA COURTAUDE - LOT N°2 RESTRUCTURATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET - MME TOGNETTI - Me COMANI - M. BARDES

DECIDE

D'ACCEPTER Les prestations supplémentaires relatives aux travaux d'aménagement de la Rue de la Courtaude - LOT N°2 Restructuration du réseau de l'Eclairage public.

DE DIRE Que la dépense supplémentaire est estimée à un montant de 6 750,00 € H.T soit 8 073,00 € T.T.C portant ainsi le montant du marché de 74 920,00 € H.T à 81 670 € H.T soit 97 677,32 € T.T.C.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au marché modifié en ce sens

DE DIRE Que les crédits correspondant à la dépense supplémentaire sont prévus au budget 2009 de la Commune.

AFFAIRE N° 38

DELIBERATION N° 12505

RAPPORTEUR : M. Antonin BODINO

DENOMINATION D'UN ROND POINT AVENUE MARECHAL JUIN : 'ROND POINT DE ZAGAROLO'

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE M. GUINET N'A PAS VOTE

DECIDE

D'ACCEPTER La dénomination suivante :
ROND POINT DE ZAGAROLO

AFFAIRE N° 39

DELIBERATION N° 12506

RAPPORTEUR : M. Antonin BODINO

DENOMINATION BASE NAUTIQUE DU BRUSC : LOÏS COUDERC

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCEPTER La dénomination suivante de la base nautique du Brusac "Base nautique Loïs COUDERC"

AFFAIRE N° 40

DELIBERATION N° 12507

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DE LA REPPE - SUR LES COMMUNES DE SANARY SUR MER - SIX FOURS LES PLAGES - OLLIOULES

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

SORTIE M. HERISSON 20H24 – RETOUR 20 H 26

SORTIE M. GUINET 20 H 27 – RETOUR 20 H 28

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES DEUX ABSTENTIONS : Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

DE DIRE Que le dossier du PPRI a été mis à la disposition des Administrés, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie au service urbanisme, et des membres du Conseil Municipal.

DE DONNER Un avis favorable au Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de la Reppe – Communes de Sanary sur Mer – Six Fours Les Plages et Ollioules.

AFFAIRE N° 41

DELIBERATION N° 12508

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

ADOPTION DE LA CHARTE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION EN REGIONS MEDITERRANEENNES (CoDéBaQue)

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER L'adoption de la Charte CoDéBaQue pour tous les projets de construction et de réhabilitation de bâtiments communaux.

AFFAIRE N° 42

DELIBERATION N° 12509

RAPPORTEUR : M. Alain CLEMENT

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYMIELECVAR

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

SORTIE M. NAVARRO 20 H 30 – RETOUR 20 H 34

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES DEUX ABSTENTIONS : Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'ACCEPTER Les nouveaux statuts du SYMIELECVAR

D'AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en oeuvre cette décision.

AFFAIRE N° 43

DELIBERATION N° 12510

RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

RAPPORT D'ACTIVITES - ANNEE 2008 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (S.I.C.L.E.P.)

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE ACTE Du rapport d'activités du S.I.C.L.E.P. année 2008 et de l'intervention des délégués.

DE DIRE Que le dit compte rendu sera porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'Article L2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales et qu'un exemplaire sera adressé à Monsieur le Préfet du Var.

AFFAIRE N° 44

DELIBERATION N° 12511

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTION DE LICENCE DE MARQUE AVEC LA SOCIETE SUD CONCERTS

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

SORTIE M. CLEMENT 20 H 35 APRES AVOIR VOTE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

SIX ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI – M. GUINET - MME TOGNETTI

DECIDE

D'APPROUVER Les termes de la convention de licence de la marque « Les Voix du Gaou » avec la société SUD CONCERTS

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRE N° 45

DELIBERATION N° 12512

RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DES BUVETTES RELATIVES AU FESTIVAL DES VOIX DU GAOU POUR LES SAISONS 2009 A 2013

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

RETOUR DE M. CLEMENT A 20 H 39

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE ACTE De l'attributaire, SARL BAR A THYM représentée par Mr CHICHE, des buvettes relatives au Festival des Voix du Gaou pour les saisons 2009 à 2013.

AFFAIRE N° 46

DELIBERATION N° 12513

RAPPORTEUR : M. Alain CAILLET

PRINCIPE DE LANCEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA TERRASSE DE L'ETABLISSEMENT 'LA FREGATE' (LOT N° 6) SITUEE SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

CULTURE, TOURISME

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

CINQ ABSTENTIONS : M. TAMBURI - M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'ACCEPTER Le principe de lancement d'une délégation de service public pour la terrasse de l'établissement « La Frégate » située sur la Plage de Bonnegrâce (Lot n° 6)

DE FIXER Le seuil de redevance minimum annuelle pour l'exploitation de la terrasse de l'établissement « La Frégate » à 42 euros/m² soit 14 700 euros par an

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la procédure ainsi que toutes les formalités nécessaires à son bon déroulement

AFFAIRE N° 47

DELIBERATION N° 12514

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

AVENANT N°1 AU CONTRAT D'OCCUPATION D'UN LOCAL SITUE SUR LE DOMAINE PORTUAIRE DE LA COUDOULIERE POUR LA SOCIETE CAP PLONGEE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

TROIS ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – M. BARDES

DECIDE

D'AUTORISER La prolongation de la durée du contrat d'occupation d'un local situé sur le domaine de la Coudoulière au profit de la Société Cap Plongée, soit jusqu'au 31 octobre 2009.

DE SIGNER L'avenant n°1 dudit contrat.

AFFAIRE N° 48

DELIBERATION N° 12515

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DU LOGEMENT PROVISOIRE SIS 32 RUE DU COLLEGE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE

DECIDE

DE DIRE Que les bénéficiaires du logement provisoire sis 32 rue du Collège sont Monsieur Pierre-Jean POITEVIN né le 04 janvier 1965 à Toulon Var et Madame Sophie BAEZA née le 08 décembre 1969 à Marseille Bouches du Rhône

AFFAIRE N° 49

DELIBERATION N° 12516

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY

RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION LOGEMENT T2 SIS 30 RUE REPUBLIQUE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention correspondant à cette mise à disposition.

DE FIXER La mise à disposition du 1^{er} juin 2009 au 31 décembre 2009.

DE FIXER Le montant du loyer mensuel à 220 euros (deux cent vingt euros).

AFFAIRE N° 50

DELIBERATION N° 12517

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY

RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION LOGEMENT REZ DE CHAUSSEE 246 BD LOUIS FARAUT

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE

M. NAVARRO N'A PAS VOTE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à cette mise à disposition

DE FIXER Le loyer mensuel à 200 euros (deux cents euros)

DE FIXER La durée de cette mise à disposition à UN AN à compter du 1^{er} juin 2009.

AFFAIRE N° 51

DELIBERATION N° 12518

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A DISPOSITION D'UN GARAGE 48 RUE REPUBLIQUE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DIRE Qu'il convient de mettre à disposition de Monsieur Michel LE BIHAN un garage sis 48 rue république pour le stockage de son matériel

DE FIXER Le loyer de cette mise à disposition à 100 euros (cent euros) par mois.

DE FIXER La durée de cette mise à disposition à UN AN à compter du 1^{er} juin 2009 renouvelable annuellement par tacite reconduction, la durée totale ne pouvant excéder trois ans.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

AFFAIRE N° 52

DELIBERATION N° 12519

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE.

COMPTE RENDU DES FRAIS HONORAIRES DES AVOCATS, HUISSIERS RELATIFS AUX DOSSIERS CONTENTIEUX

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE De ce compte rendu.

AFFAIRE N° 53

DELIBERATION N° 12520

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

**SORTIE DE M. VIALATTE A 20 H 51 – IL CONFIE LA PRESIDENCE A M. MULE
LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que le compte de gestion du Budget Principal de la Ville dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFAIRE N° 54

DELIBERATION N° 12521

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que le compte de gestion du Budget Annexe de l'EAU POTABLE dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFAIRE N° 55

DELIBERATION N° 12522

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

**DEPART DE MME TOGNETTI A 20 H 55 DONNE PROCURATION A M. GUINET
LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que le compte de gestion du Budget Annexe de l'ASSAINISSEMENT dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFAIRE N° 56

DELIBERATION N° 12523

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que le compte de gestion du Budget Annexe de l'ASSAINISSEMENT AUTONOME dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFAIRE N° 57

DELIBERATION N° 12524

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que le compte de gestion du Budget Annexe des PORTS dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFAIRE N° 58

DELIBERATION N° 12525

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SORTIE Me COMANI A 20 H 55

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que le compte de gestion du Budget Annexe des TRANSPORTS dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFAIRE N° 59

DELIBERATION N° 12526

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que le compte de gestion du Budget Annexe des PARKINGS dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFAIRE N° 60

DELIBERATION N° 12527

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

RETOUR M. VIALATTE A 20 H 57

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que le compte de gestion du Budget Annexe des POMPES FUNEBRES dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFAIRE N° 61

DELIBERATION N° 12528

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SORTIE M. VIALATTE SOUS LA PRESIDENCE DE M. MULE JUSQU'A 21 H 03

RETOUR M. VIALATTE ASSISTE AU DEBAT ENSUITE IL SORT ET NE PREND PAS PART AU VOTE

SOUS LA PRESIDENCE DE M. MULE

RETOUR Me COMANI A 20 H 58

SORTIE DR ORTHLIEB A 21 H 04 – RETOUR A 21 H 05

SORTIE MMES NICOLAY ET BRIFFAZ A 21 H 06 – RETOUR A 21 H 10

SORTIE MME CAYOL A 21 H 08 – RETOUR 21 H 11

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : Me COMANI – M. BARDES

DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET + PROC. MME TOGNETTI

N'ONT PAS VOTE :M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER M. TAMBURI

DECIDE

D'APPROUVER la présentation faite du compte administratif 2008 telle que développée dans le document budgétaire.

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2008 et au fonds de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes.

D'ARRETER les résultats définitifs..

AFFAIRE N° 62

DELIBERATION N° 12529

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

M. VIALATTE ASSISTE AU DEBAT ENSUITE IL SORT ET NE PREND PAS PART AU VOTE SOUS LA PRESIDENCE DE M. MULE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : Me COMANI – M. BARDES

DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET + PROC. MME TOGNETTI

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO - M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI

DECIDE

D'APPROUVER la présentation faite du compte administratif 2008 du Budget
Annexe de l' EAU POTABLE telle que développée dans le document budgétaire.

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2008 et au fonds
de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits
portés au titre budgétaire des différents comptes.

D'ARRETER les résultats définitifs

AFFAIRE N° 63

DELIBERATION N° 12530

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

**M. VIALATTE ASSISTE AU DEBAT ENSUITE IL SORT ET NE PREND PAS PART AU VOTE SOUS LA
PRESIDENCE DE M. MULE**

SORTIE DR ORTHLIEB A 21 H 12 – RETOUR A 21 H 15

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : Me COMANI – M. BARDES

DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET + PROC. MME TOGNETTI

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO -M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI -

DECIDE

D'APPROUVER la présentation faite du compte administratif 2008 du Budget
Annexe de l' ASSAINISSEMENT telle que développée dans le document budgétaire.

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2008 et au fonds
de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits
portés au titre budgétaire des différents comptes.

D'ARRETER les résultats définitifs..

AFFAIRE N° 64

DELIBERATION N° 12531

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
AUTONOME**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

**M. VIALATTE ASSISTE AU DEBAT ENSUITE IL SORT ET NE PREND PAS PART AU VOTE SOUS LA
PRESIDENCE DE M. MULE**

SORTIE M. CASANOVA A 21 H 13 APRES AVOIR VOTE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT
EXPRIMES**

QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET + PROC. MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI

DECIDE

D'APPROUVER la présentation faite du compte administratif 2008 du Budget
Annexe de l' ASSAINISSEMENT AUTONOME telle que développée dans le document
budgétaire.

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2008 et au fonds
de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits
portés au titre budgétaire des différents comptes.

D'ARRETER les résultats définitifs.

AFFAIRE N° 65

DELIBERATION N° 12532

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET ANNEXE DES PORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

CULTURE, TOURISME

M. VIALATTE ASSISTE AU DEBAT ENSUITE IL SORT ET NE PREND PAS PART AU VOTE SOUS LA PRESIDENCE DE M. MULE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : M. GUINET + PROC MME TOGNETTI

DEUX ABSTENTIONS : Me COMANI – M. BARDES

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI

DECIDE

D'APPROUVER la présentation faite du compte administratif 2008 du Budget Annexe des PORTS telle que développée dans le document budgétaire.

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2008 et au fonds de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes.

D'ARRETER les résultats définitifs..

AFFAIRE N° 66

DELIBERATION N° 12533

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

M. VIALATTE ASSISTE AU DEBAT ENSUITE IL SORT ET NE PREND PAS PART AU VOTE SOUS LA PRESIDENCE DE M. MULE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET + PROC MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER- M. TAMBURI -

DECIDE

D'APPROUVER la présentation faite du compte administratif 2008 du Budget Annexe des TRANSPORTS telle que développée dans le document budgétaire.

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2008 et au fonds de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes.

D'ARRETER les résultats définitifs..

AFFAIRE N° 67

DELIBERATION N° 12534

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

M. VIALATTE ASSISTE AU DEBAT ENSUITE IL SORT ET NE PREND PAS PART AU VOTE SOUS LA PRESIDENCE DE M. MULE

RETOUR M. CASANOVA 21 H 15

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :

CINQ ABSTENTIONS : M. HERISSON – M. GUINET + PROC. MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – MME POITIER – M. TAMBURI

DECIDE

D'APPROUVER la présentation faite du compte administratif 2008 du Budget
Annexe des PARKINGS telle que développée dans le document budgétaire.

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2008 et au fonds
de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits
portés au titre budgétaire des différents comptes.

D'ARRETER les résultats définitifs..

AFFAIRE N° 68

DELIBERATION N° 12535

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

**M. VIALATTE ASSISTE AU DEBAT ENSUITE IL SORT ET NE PREND PAS PART AU VOTE SOUS LA
PRESIDENCE DE M. MULE**

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

UN CONTRE : M. BARDES

TROIS ABSTENTIONS : M. GUINET + PROC MME TOGNETTI – Me COMANI

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI -

DECIDE

D'APPROUVER la présentation faite du compte administratif 2008 du Budget
Annexe des POMPES FUNEBRES telle que développée dans le document budgétaire.

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2008 et au fonds
de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits
portés au titre budgétaire des différents comptes.

D'ARRETER les résultats définitifs.

AFFAIRE N° 69

DELIBERATION N° 12536

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2008 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE, DES
BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT & DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

RETOUR M. VIALATTE A 21 H 20 REPREND LA PRESIDENCE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT
EXPRIMES**

**CINQ ABSTENTIONS : M. HERISSON – M. GUINET + PROC. MME TOGNETTI – Me COMANI – M.
BARDES**

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – MME POITIER – M. TAMBURI

DECIDE

DE DIRE que les résultats définitifs constatés aux comptes administratifs du Budget Principal de la
Ville, de l'Assainissement & de l'Assainissement Autonome sont identiques aux résultats
provisoires repris au budget primitif 2009 du Budget Principal de la Ville.

D'ADOPTER les résultats consolidés comme suit :
Affectation au compte 1068 « Réserves » : 4 366 009,30
Section d'investissement cpte 001,
Reports à nouveau » le solde débiteur : 2 466 046,44
Section d'exploitation cpte 002
Reports à nouveau » le solde créditeur : 1 738 734,91

AFFAIRE N° 70

DELIBERATION N° 12537

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2008 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

CINQ ABSTENTIONS : M. HERISSON – M. GUINET + PROC MME TOGNETTI – Me COMANI-M.BARDES

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – MME POITIER – M. TAMBURI

DECIDE

DE DIRE que les résultats définitifs constatés au compte administratif sont identiques aux résultats provisoires repris au budget primitif 2009 du Budget Annexe de l'EAU POTABLE.

D'ADOPTER les résultats comme suit :
Affectation au compte 1064 « réserves réglementées » : 30,90
Affectation au compte 1068 « Réserves » : 802 991,32
Section d'investissement cpte 001,
Reports à nouveau » le solde débiteur : 773 558,69
Section d'exploitation cpte 002
Reports à nouveau » le solde créditeur : 1 034 887,80

AFFAIRE N° 71

DELIBERATION N° 12538

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2008 DU BUDGET ANNEXE DES PORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : M. GUINET + PROC MME TOGNETTI

TROIS ABSTENTIONS : M. HERISSON – Me COMANI – M. BARDES

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – MME POITIER – M. TAMBURI

DECIDE

D'ADOPTER les résultats comme suit :
Section d'investissement cpte 001,
Reports à nouveau » le solde créditeur : 22 621,51
Section d'exploitation cpte 002
Reports à nouveau » le solde créditeur : 250 937,46

AFFAIRE N° 72

DELIBERATION N° 12539

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2008 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET + PROC MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI

DECIDE

D'ADOPTER les résultats comme suit :
Affectation au compte 1068 « Réserves » : 19 576,00
Section d'investissement cpte 001,
Reports à nouveau » le solde débiteur : 18 270,32
Section d'exploitation cpte 002
Reports à nouveau » le solde créditeur : 93 857,87

AFFAIRE N° 73

DELIBERATION N° 12540

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

COMMISSION MUNICIPALE DEVELOPPEMENT DURABLE - DESIGNATION DE DEUX MEMBRES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE Au scrutin secret, à la majorité absolue, à l'aide d'une urne :

AFFAIRE N° 77

DELIBERATION N° 12544

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2009 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES
CINQ ABSTENTIONS : M. HERISSON – M. GUINET + PROC MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES
N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – MME POITIER – M. TAMBURI**

DECIDE

D'ADOPTER par chapitre la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2009 du Budget
Annexe de l'Eau Potable telle que présentée ci-dessous

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

Chapitre 65	Nature 658 charges diverses de gestion courante	28 600.00
	Total chapitre 65	28 600.00
Chapitre 023	Nature 023 virement à la section de fonctionnement	1 400.00
	Total chapitre 023	1 400.00
	Total dépenses de la section	30 000.00

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

Chapitre 70	Nature 7084 mise à disposition de personnel facturé	30 000.00
	Total chapitre 70	30 000.00
	Total recettes de la section	30 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre 16	Nature 165 dépôts et cautionnements reçus	1 400.00
	Total chapitre 16	1 400.00
	Total dépenses de la section	1 400.00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre 021	Nature 021 virement de la section d'exploitation	1 400.00
	Total chapitre 021	1 400.00
	Total recettes de la section	1 400.00

AFFAIRE N° 78

DELIBERATION N° 12545

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE EN VERTU DE L'ARTICLE 1383 DU CGI.

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

SIX CONTRE : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE Conformément au paragraphe V de l'article 1383 du CGI, de supprimer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement institué par le paragraphe I de ce même article.

AFFAIRE N° 79

DELIBERATION N° 12546

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

FISCALITÉ : RÉVISION DE L'ABATTEMENT GÉNÉRAL À LA BASE RELATIF À LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX
CINQ CONTRE : M. NAVARRO – MME POITIER – M. TAMBURI – Me COMANI – M. BARDES
TROIS ABSTENTIONS : M. HERISSON – M. GUINET + PROC. MME TOGNETTI**

DECIDE
DE MODIFIER l'abattement général à la base comme suit :

	Abattement pratiqué à partir de 2010
Abattement général à la base	10 %

AFFAIRE N° 80

DELIBERATION N° 12547 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO
**FISCALITÉ : MISE EN PLACE D'UN ABATTEMENT SPÉCIAL À LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES
DE CONDITIONS MODESTES**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES
**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES
DEUX ABSTENTIONS : Me COMANI – M. BARDES
N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI**

DECIDE
D'INSTITUER un abattement spécial à la base de 5 % sur la valeur locative moyenne pour les personnes de condition modeste dans les limites prévues au paragraphe I de l'article 1417 de Code Général des Impôts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 04

Le Secrétaire de séance

MME LEMOINE



Jean Sébastien VIALATTE
Député-Maire de Six Fours Les Plages
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Toulon Provence Méditerranée
Pour le Maire et par suppléance
Le 1^{er} Adjoint, Joseph MULE